

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

# KitchenPro Manual

# RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : KitchenPro Manual

UFI : 7M2K-N7N7-QF0J-C1W2

Code du produit : 117573E

Utilisation de la substance/du :

mélange

Détergent pour le lavage manuel de la vaisselle

Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

0.02 % - 0.04 %

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel

Restrictions d'emploi

recommandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc

10 avenue Aristide Briand

92220 Bagneux, France 01 49 69 65 00

client.hrc@ecolab.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341

+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de : 17.11.2023

Compilation/Révision

Version : 1.2

# **RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

produit pur

117573E 1 / 20

# KitchenPro Manual

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, H412

Catégorie 3

# produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

produit pur

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

# produit à la dilution d'emploi conseillée

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.3 Autres dangers

produit pur

Aucun(e) à notre connaissance.

#### RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.2 Mélanges

produit pur

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	[%]

117573E 2 / 20

# KitchenPro Manual

	No REACH		
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 10 - 100 %  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A > 5 - < 10 %	>= 30 - < 50
1-Propanaminium, 3- amino-N-(carboxyméthyl)- N,N-diméthyl-, N-(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels internes	147170-44-3 01-2119489410-39	Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318  Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 > 10 %  Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A 4 - 10 %	>= 2.5 - < 3
solubilisants / additifs	90622-77-8 292-481-0 01-2119489413-33	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1; H318 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; H315	>=1-<2.5
Substances avec limite d	exposition sur le lieu d	de travail :	
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; H319 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 50 - 100 %	>= 5 - < 10
butanone	78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43	Liquides inflammables Catégorie 2; H225 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H336	>= 0.1 - < 0.25

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

## 4.1 Description des premiers secours

#### produit pur

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

117573E 3 / 20

#### KitchenPro Manual

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Si une irritation

se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

produit à la dilution d'emploi conseillée

En cas de contact avec les

veux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Traiter de façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### produit pur

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Movens d'extinction

inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Risque d'incendie

la lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

Produits de combustion

dangereux

: En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

117573E 4/20

# KitchenPro Manual

Oxydes de soufre Oxydes de métaux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### produit pur

Conseil pour les nonsecouristes : Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

# produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseil pour les non-

Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

secouristes

Conseil pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

#### produit pur

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

# produit à la dilution d'emploi conseillée

Précautions pour la protection de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### produit pur

Méthodes de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de

117573E 5 / 20

# KitchenPro Manual

déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Méthodes de nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

#### **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### produit pur

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Conseils pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

produit pur

Exigences concernant les : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à

117573E 6 / 20

# KitchenPro Manual

aires de stockage et les

conteneurs

l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans

des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 40 °C

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés

bien étiquetés.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit pur

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel

# RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# produit pur

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No CA	٥	Paramètres de contrôle Base			
Composants	NoCAS		Type de valeur	raiamettes de controle	Dase	
741	04.47.5		(Type d'exposition)	5.000	ED ) // E	
éthanol	64-17-5		VLCT (VLE)	5,000 ppm	FR VLE	
				9,500 mg/m3		
Autres informations	Valeu	Valeu	rs limites indicatives			
	rs					
	limite		10			
	S					
	indica	· ·				
	tives					
			VME	1,000 ppm	FR VLE	
		1.0		1,900 mg/m3		
Autres informations	Valeu	Valeu	rs limites indicatives	•	•	
	rs					
	limite					
	s					
	indica					
X .	tives					
butanone	78-93-3	}	VME	200 ppm	FR VLE	
				600 mg/m3		
Autres informations	Peau	Risque	e de pénétration percu			
	VLR		rs limites réglementaire			
	contra	, valou	io ilimitoo rogioriiontalii	50 contraignantes		
	ignant					
	es					
	30	I	VLCT (VLE)	300 ppm	FR VLE	
			VLO1 (VLL)	900 mg/m3		
Autres informations	Peau	Risgue	L e de nénétration percu			
/ wires informations	prmations Peau Risque de pénétration percutanée  VLR Valeurs limites réglementaires contraignantes					
	1					
	contra					
	ignant					
	es					

#### **DNEL**

- 1	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 175 mg/m3

117573E 7 / 20

# KitchenPro Manual

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2750 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0.132 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1650 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0.079 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Oral(e)

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/m3

#### **PNEC**

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

Eau douce

Valeur: 0.24 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0.024 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 10000 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0.917 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 0.092 mg/kg

Sol

Valeur: 7.5 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

produit pur Mesures techniques appropriées

117573E 8 / 20

#### KitchenPro Manual

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN 374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

peau Gants

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Epaisseur minimale de 0.3 mm pour le butyle et de 0.2 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387)

Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits

suffisamment par des moyens techniques de protection collective

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

## produit à la dilution d'emploi conseillée Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

Protection des yeux/du visage (EN 166)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

117573E 9 / 20

# KitchenPro Manual

374)

Protection de la peau et du corps (EN 14605)

: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne

peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective

produit à la dilution d'emploi

ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à

l'organisation du travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

produit pur

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	10	conseillée
État physique	: liquide	liquide
Couleur	: clair, jaune clair	Incolore
Odeur	: non significatif(ve)	très faible
рН	: 6.5 - 7.5, 100 %	7.2 - 7.5
Caractéristiques de la particule		
Evaluation	: sans objet	sans objet
Taille des particules	: sans objet	sans objet
Répartition de la taille des particules	: sans objet	sans objet
Empoussiérage	: sans objet	sans objet
Surface spécifique	: sans objet	sans objet
Charge de surface/Potentiel zêta	: sans objet	sans objet
Forme	: sans objet	sans objet
Crystallinité	: sans objet	sans objet
Traitement de surface /Revêtements	: sans objet	sans objet

: 37 °C coupelle fermée, N'entretient pas la combustion.

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

117573E 10 / 20

Point d'éclair

Seuil olfactif

congélation

Point de fusion/point de

## KitchenPro Manual

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

: > 100 °C

d'ébullition

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

inférieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité et / ou densité

relative

: 1.05 - 1.06

: soluble Hydrosolubilité

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-

octanol/eau (valeur log)

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-

inflammation

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique : 280.000 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

# 9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

# RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### produit pur 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

117573E 11/20

# KitchenPro Manual

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

Oxydes de métaux

#### **RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

produit pur

Informations sur les voies d'exposition probables

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

117573E 12 / 20

#### KitchenPro Manual

#### Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium DL50 Rat:

3,350 mg/kg

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-

(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels

internes DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

éthanol DL50 Rat: 10,470 mg/kg

butanone CL50 Rat: 2,193 mg/kg

Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les

données de substances similaires.

**Composants** 

Toxicité aiguë par inhalation : éthanol 4 h CL50 Rat: 117 mg/l

Atmosphère de test: vapeur

butanone 4 h CL50 Rat: 34.4 mg/

Atmosphère de test: vapeur

**Composants** 

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium DL50 Rat:

8,000 mg/kg

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-

(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels

internes DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

éthanol DL50 Lapin: 15,800 mg/kg

butanone DL50 Rat: > 8,050 mg/kg

#### Effets potentiels sur la santé

produit pur

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

117573E 13 / 20

## KitchenPro Manual

conditions normales d'utilisation.

Inhalation Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

#### Expérience de l'exposition humaine

produit pur

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou attendu.

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou attendu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou attendu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou attendu.

11.2 Informations sur les autres dangers

**Autres informations** Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1 Écotoxicité

produit pur

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

produit à la dilution d'emploi conseillée

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

produit pur **Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques.

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): 7.1 mg/l

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels

internes

117573E 14/20

## KitchenPro Manual

CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 1 mg/l

éthanol

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100

mg/l

butanone

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 2,993

mg/l

#### Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

: Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 7.4 mg/l

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels

internes

CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): > 1 mg/l

éthanol

48 h CE50 Invertébré aquatique: 857 mg/l

butanone

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 308 mg/l

#### Composants

Toxicité pour les algues

: Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 27.7 mg/l

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels

internes

CE50 Desmodesmus subspicatus (Algue verte): > 1 mg/l

butanone

96 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 2,029

mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants** 

Biodégradabilité : Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

Résultat: Facilement biodégradable.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-

(C8-18 et C18-insaturés Acyles) dérivés, hydroxydes, sels

internes

Résultat: Facilement biodégradable.

solubilisants / additifs Résultat: Biodégradable

éthanol

117573E 15 / 20

# KitchenPro Manual

Résultat: Facilement biodégradable.

butanone

Résultat: Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### produit pur

Produit : Ne pas contaminer les collecteurs d'eaux pluviales, les cours

d'eau naturels ou le sol avec le produit chimique ou le contenant usagé. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final

devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de

117573E 16 / 20

# KitchenPro Manual

la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

#### produit à la dilution d'emploi conseillée

Produit : Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la

règlementation le permet.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

## **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### produit pur

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou : 1170

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : ÉTHANOL EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III 14.5 Dangers pour : non

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou : 1170

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : Ethanol solution

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III 14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU ou : 1170

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de : ETHANOL SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III

117573E 17 / 20

# KitchenPro Manual

14.5 Dangers pour : No

l'environnement

14.6 Précautions : None

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport maritime en

vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Not applicable.

# RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement : 30 % et plus: Agents de surface anioniques relatif aux détergents CE

moins de 5 %: Agents de surface amphotères

648/2004

LIQUIDES INFLAMMABLES P5

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Seuil bas : 5,000 t Seuil haut: 50,000 t

## Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 84 49 49 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): Non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

#### **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

#### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification		
Irritation cutanée 2, H315	Méthode de calcul		
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul		
Danger à long terme (chronique) pour le milieu	Méthode de calcul		
aquatique 3, H412			

# Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

117573E 18 / 20

# KitchenPro Manual

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe	:	<b>Scénarios</b>	ď	'exposition
--------	---	------------------	---	-------------

117573E 19 / 20

## KitchenPro Manual

scénario d'exposition: Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans

l'environnement

ERC8a

Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de

Traitement des Eaux Usées

Station municipale de traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/

déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations

non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des

risques

Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

117573E 20 / 20